

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BLESLE

24Nov2023-070

L'an deux mille vingt trois, le vingt quatre novembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de BLESLE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Pascal GIBELIN, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 13 (Décès de Karine DUCHER le 7 décembre 2022)

Date de convocation du Conseil Municipal : 16/11/2023

Présents : Pascal GIBELIN, Maire ; Thierry VERDIER, 1^{er} Adjoint ; Stéphanie GRANET, 2^{ème} Adjointe ; Pascal FEYT, 3^{ème} Adjoint ; Guylaine LAPORTE ; Robert BAISSAC ; Martine RIOUX ; Jean-Paul RENARD ; Jauféré LÉPINETTE ; Sylvie BAISSAT ; Marc GODFRIN.

Excusés : Francis BOUDET ; Dominique DUBRAY.

Pouvoirs : Francis BOUDET à Thierry VERDIER, Dominique DUBRAY à Sylvie BAISSAT.

Madame Sylvie BAISSAT a été élue secrétaire de séance.

Objet : APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 NOVEMBRE 2023

Monsieur le Maire invite l'assemblée à approuver le procès-verbal du conseil municipal du 3 novembre 2023 dont un exemplaire avait été transmis à chaque membre par mail le 21 novembre 2023.

Le CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré, après vote : CONTRE = 0 ABSENTION = 0 POUR = 13

APPROUVE, à l'unanimité, le procès-verbal du Conseil municipal du 3 novembre 2023.

Ainsi fait et délibéré, les ans, mois, jour et heure ci-dessus indiqués.

Pour extrait certifié conforme,

Pascal GIBELIN,
Maire de BLESLE.



PROCES-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL DE LA COMMUNE DE BLESLE DU 3 NOVEMBRE 2023

L'an deux mille vingt trois, le trois novembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de BLESLE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Pascal GIBELIN, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 13 (Décès de Karine DUCHER le 7 décembre 2022)
Date de convocation du Conseil Municipal : 19/10/2023

Présents : Pascal GIBELIN, Maire ; Thierry VERDIER, 1^{er} Adjoint ; Stéphanie GRANET, 2^{ème} Adjointe ; Pascal FEYT, 3^{ème} Adjoint ; Robert BAISSAC ; Francis BOUDET ; Martine RIOUX ; Jean-Paul RENARD ; Sylvie BAISSAT ; Marc GODFRIN ; Dominique DUBRAY.

Excusés : Guylaine LAPORTE ; Jaufré LÉPINETTE.

Pouvoir : Jaufré LÉPINETTE à Pascal GIBELIN.

Monsieur Marc GODFRIN a été élu secrétaire de séance.

Ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal de la dernière séance
- Rapport d'activités 2022 CCBSA
- Demandes subventions
- Mutation foncière Centre de secours
- Questions diverses

A l'ouverture de la séance : 2 points à rajouter : - DETR 2024 – REMBOURSEMENT PAIEMENT CB - APPROUVÉ par les conseillers municipaux présents.

1- APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 SEPTEMBRE 2023

Monsieur le Maire invite l'assemblée à approuver le procès-verbal du conseil municipal du 29 septembre 2023 dont un exemplaire avait été transmis à chaque membre par mail le 30 octobre 2023.

Le CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré, après vote : CONTRE = 0 ABSENTION = 0 POUR = 12

APPROUVE, à l'unanimité, le procès-verbal du Conseil municipal du 29 septembre 2023.

2- RAPPORT D'ACTIVITÉS 2022 DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE BRIOUDE SUD AUVERGNE

Vu le Code Général des Collectivités territoriales, notamment l'article L5211-39 ;

Vu le rapport d'activités 2022 de la Communauté de communes Brioude Sud Auvergne reçu le 25 septembre 2023 et transféré par mail le 30 octobre à chacun des conseillers municipaux ;

Monsieur le Maire expose les éléments principaux contenus dans ce rapport. Après cet exposé, le conseil municipal prend acte de la transmission du rapport annuel d'activités 2021 de la Communauté de communes Brioude Sud Auvergne.

Sur proposition de Monsieur Le Maire, le Conseil Municipal décide :

De prendre acte du rapport d'activités 2022 de la Communauté de communes Brioude Sud Auvergne.

3- DEMANDES SUBVENTIONS

COLLEGE DE BLESLE : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE POUR UN VOYAGE PEDAGOGIQUE ET EDUCATIF EN ANDALOUSIE DU 11 AU 15 FEVRIER 2024

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu de Monsieur le Principal du Collège de Blesle, une demande de subvention pour le voyage éducatif et pédagogique en Andalousie. La subvention qui sera attribuée permettra ainsi d'alléger le coût de participation des familles.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la demande et lui demande de bien vouloir délibérer.

Vu l'exposé de Monsieur le Maire et après délibération, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- D'attribuer une subvention exceptionnelle de 1 500 € (mille cinq cent euros) pour permettre aux 27 élèves de 4^{ème} et 3^{ème} de participer au voyage en Andalousie prévu du 11 au 15 février 2024.
- Que cette subvention sera versée au Collège après le vote du BP 2024, courant avril.
- De donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire afin qu'il signe toutes les pièces relatives à cette attribution de subvention.

VERSEMENT SUBVENTION EXCEPTIONNELLE DE 200 € AU GIP ALIM' SOLIDARITÉ

Monsieur le Maire donne lecture du courrier daté du 5 octobre 2023 qu'il a reçu du Monsieur Henri POISSON, Trésorier du GIP Alim' Solidarité dans lequel il sollicite une demande d'aide exceptionnelle en raison du coût de l'inflation. Pour Blesle, la somme à verser serait de 200 €.

Vu l'exposé de Monsieur le Maire et après délibération, le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- De verser une subvention exceptionnelle de 200 € (deux cent euros) au GIP Alim' Solidarité.
- De donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire afin qu'il signe toutes les pièces relatives à cette affaire.

PARTICIPATION AU FINANCEMENT DU RASED DE BRIOUDE

Suite à la transmission par Monsieur le Maire aux membres du Conseil municipal du courrier que lui a adressé la Mairie de Brioude concernant la participation au fonctionnement du RASED de Brioude où il est proposé que chaque commune participe à hauteur de 2.28 €/an/élèves. Il indique que 41 élèves de Blesle sont concernés soit 93.48 € pour l'année scolaire 2022-2023.

Vu l'exposé de Monsieur le Maire et après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Accepte de prendre en charge la somme de 93.48 € correspondante à la participation de la Commune de Blesle pour le financement de RASED pour l'année scolaire 2022-2023.
- Donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire afin qu'il signe toutes les pièces relatives à cette affaire.

4- SITUATION JURIDIQUE DES CASERNES DES CENTRES DU SDIS 43

Suite à la transmission par Monsieur le Maire aux membres du Conseil municipal du courrier et au projet de délibération que lui a adressé la SAS DUSSAUD-PAGNON FONCIER à la demande de Madame Marie-Agnès PETIT, Présidente du Conseil d'Administration du SDIS 43 au sujet de la clarification de la situation juridique des casernes en envisageant :

- ✓ Soit une mutation foncière de la caserne du centre d'incendie et de secours implanté sur la commune transférant ainsi la pleine propriété au SDIS, l'intégralité des droits, frais et honoraires afférents étant supportée par le SDIS 43.
- ✓ Soit de nous inscrire avec le SDIS dans une relation bailleur/locataire pour laquelle le bien reste la propriété de la commune et dont les conditions seront fixées par voie de convention établie en relation avec services du SDIS.

Monsieur le Maire demande aux conseillers municipaux de se prononcer à ce sujet.

Vu l'exposé de Monsieur le Maire et après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Décide de retenir l'option consistant à inscrire la Commune de Blesle avec le SDIS 43 dans une relation bailleur/locataire pour laquelle le bien reste la propriété de la commune et dont les conditions seront fixées par voie de convention établie en relation avec services du SDIS.
- Donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire afin qu'il signe toutes les pièces relatives à cette affaire.

REMBOURSEMENT DE LA SOMME DE 29.99 € A MADAME ISABELLE GIBELIN (FORFAIT FREE 5G- VIDEO SURVEILLANCE ESPACE POUBELLES VERS GYMNASSE POLYVALENT)

Monsieur Pascal GIBELIN n'a pas pris part à cette délibération.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal que pour valider la commande d'un abonnement FREE 5 G (offre la plus avantageuse) pour le fonctionnement de la vidéo-surveillance d'un espace vers le gymnase polyvalent, la secrétaire Isabelle GIBELIN a dû régler à la première échéance de 29.99 € avec sa carte bancaire (10 € pour la carte SIM, 19.99 € pour le 1^{er} mois d'abonnement), les autres mensualités seront faite par prélèvement sur le compte de la Commune.

Vu l'exposé de Monsieur le Maire et après délibération, le conseil municipal, décide :

- De rembourser la somme de 29.99 € à Madame Isabelle Gibelin qui a réglé la première échéance de la commande FREE avec sa carte bancaire.
- Donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire afin qu'il signe toutes les pièces relatives à cette affaire.

5- QUESTIONS DIVERSES

CIMETIERE DE BOUSSELARGUES – SITE CINÉRAIRE : CREATION D'UN JARDIN DU SOUVENIR

Monsieur le Maire donne lecture du courrier remis par Monsieur et Madame Jean Pierre RACLOT de Bousselargues qui sollicitent la création d'un jardin du souvenir dans le cimetière du village. Ce document est aussi co-signé par quatre autres personnes résidents permanents qui

émettent un avis favorable. Monsieur le Maire propose au conseil municipal de créer cet espace de dispersion des cendres sur un emplacement libre.

Vu l'exposé de Monsieur le Maire et après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Donne son accord pour la création d'un jardin du souvenir dans le cimetière de Bousselfargues.
- Donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire afin qu'il signe toutes les pièces relatives à cette affaire.

Le conseil municipal donne son accord pour le changement de deux portes à la Gendarmerie de Blesle, comme le deuxième devis n'a pas été reçu, il charge le Maire de commander à l'entreprise la mieux disante.

- Association Vie des béals de Blesle

Le courrier adressé à Monsieur le Maire a été soumis et les membres du conseil municipal donne un accord de principe pour la remise en eau et l'entretien du béal sur la partie communale avec priorité à la rivière et indique qu'il ne souhaite pas de production électrique.

Un devis de 805 € HT est validé pour la mise en eau et la purge du réseau d'arrosage du Stade de Football.

Le programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés du SICTOM ISSOIRE-BRIOUDE pour 2024-2024 sera transmis par mail aux conseillers municipaux.

La prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu vendredi 24 novembre 2023 à 20h30.

Le Noël du personnel communal est fixé au vendredi 15 décembre à 18 h 30 à la Mairie.

**PROCES-VERBAL ARRÊTÉ ET APPROUVÉ à l'unanimité
par les membres du Conseil municipal lors de la réunion du 24 novembre 2023.**